

## Communiqué de presse

Paris, le 11 septembre 2018

# *pass Culture* : Recrutement de 10 000 jeunes testeurs sur les cinq territoires d'expérimentation (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis)

Promesse de campagne du président de la République, le *pass Culture* poursuit sa mise en œuvre, avec le lancement d'une étape d'expérimentation à grande échelle sur les cinq départements pilotes (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis). Françoise Nyssen, ministre de la Culture, souhaite en faire un outil incontournable d'accès à la culture et de promotion de la diversité culturelle.

Pensée comme résolument ouverte et partagée, dans sa finalité mais aussi dans sa conception, l'application *pass Culture*, ouverte aux jeunes dès 18 ans, résulte d'un processus de co-construction mené en continu avec le grand public, les acteurs culturels et les collectivités territoriales.

Une nouvelle phase structurante et essentielle, pour le développement du *pass Culture*, s'ouvre aujourd'hui : 10 000 jeunes de 18 ans répartis sur les cinq territoires (soit 16% de la population de cette tranche d'âge) sont invités à participer à une expérimentation grande nature qui permettra d'améliorer la première version de l'application.

L'objectif est d'analyser le comportement des jeunes testeurs et leur mode d'utilisation de l'application afin de confirmer les orientations choisies. La présentation et l'éditorialisation des offres, dans l'application, seront également analysées. Un premier bilan de l'expérimentation sera réalisé en avril 2019.

**Les jeunes âgés de 18 ans habitant dans l'un des cinq départements pilotes (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis) peuvent donc remplir dès aujourd'hui un formulaire en ligne sur le site internet [pass.culture.fr](http://pass.culture.fr), afin de candidater à l'expérimentation.** Un tirage au sort permettra de retenir, dès la mi-

octobre, une sélection de 10 000 jeunes répondant à des critères de représentativité (niveau de diplôme, activité, localisation du domicile...).

Pour reconstituer les conditions réelles d'utilisation, les participants retenus pour l'expérimentation se verront accorder une enveloppe de 500 euros, disponible via l'application, pour accéder à toutes les activités et biens culturels référencés sur le pass Culture. Ils auront jusqu'à mi-novembre 2018 pour télécharger l'application et activer leur crédit de 500 euros en participant à des événements dédiés sur les cinq territoires.

Il leur sera ainsi possible, grâce à cette enveloppe, de s'initier à un instrument de musique, de s'inscrire à un cours de dessin, de se rendre à un spectacle, à un concert, au cinéma, d'acheter des biens culturels tels que des livres ou des DVD, ou encore d'avoir accès à des contenus numériques. Cette enveloppe pourra être consacrée en totalité à des sorties culturelles ou des cours de pratique artistique. Il sera possible d'acheter jusqu'à 100 euros de biens culturels et de souscrire jusqu'à 200 euros de services culturels en ligne.

La période qui s'ouvre concerne également les acteurs culturels et artistiques, qui ont la possibilité de créer leur compte pass Culture pro sur le site internet [pass.culture.fr](http://pass.culture.fr) pour y proposer des activités et des biens culturels.

#### **Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC